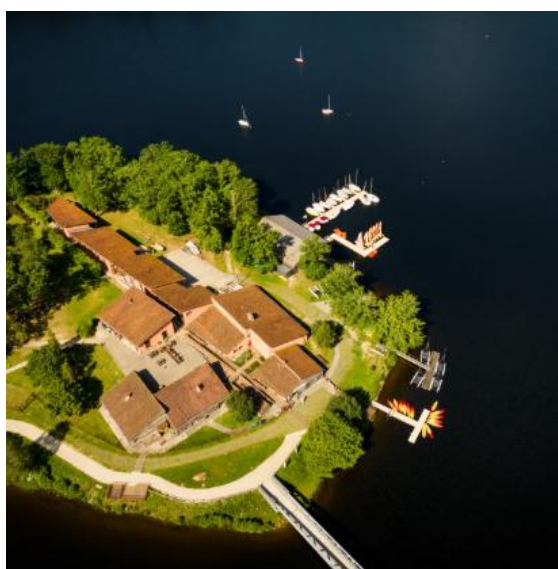


PROJET PÉDAGOGIQUE

Séjour 11/17 ans

« Projet Jeunes
au lac de SAINT-PARDOUX »

Du 17 au 22 août 2026



Sommaire

I. Intentions de l'Organisateur

II. Objectifs Pédagogiques

III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

IV. Spécificité du public

V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

VI. Évaluation

Perspectives

Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

I. Intentions de l'organisateur

Durant les vacances d'été 2026, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour de vacances construit avec un groupe de 11/17 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux Jeunes du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet de :

- créer du lien entre les jeunes du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement
(Vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de coopération, de partage, d'entraide et de respect de l'environnement

III. Encadrement

1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins d'encadrement à l'instant.

2) Composition des équipes

*Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)
Direction de séjour en présentiel: Laure BROE*

Erwann LEDUC (J1)

BPJEPS Activités Physiques pour Tous

Référent Public masculin
Activités/Temps libres

Laure BROE (N1)

BPJEPS Loisirs Tous Publics

Référente Public Féminin
Gestion Libre/Assistant sanitaire

3) Missions

- L'équipe est garante :
 - De la sécurité physique, morale et affective des participants,
 - Du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
 - Des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.
- L'équipe :
 - Met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
 - Instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
 - Communique et se soutient face au public.
 - Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des jeunes avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
 - Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
 - Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les jeunes à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
 - L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.

- La coordinatrice :
 - A un rôle formateur,
 - Assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
 - Écrit les objectifs pédagogiques, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
 - Assure la gestion libre, l'intendance et la régie,
 - Rend compte du bilan financier,
 - Sollicite les financements éventuels du projet.

IV. Spécificité du public

Public 11/17 ans

L'adolescent a un fort besoin d'indépendance et d'autonomie.

Aussi, loin de son contexte familial, il peut éprouver ses capacités à grandir parmi ses pairs et à décider.

Il a un grand besoin de discussions, de réflexion, de négociation, recherche par ailleurs souvent le conflit et affirme son identité par l'opposition systématique et la remise en question des valeurs de l'adulte.

Il teste ses propres limites et des comportements déviants peuvent apparaître à cet âge.

Les textes de loi concernant les interdits (alcool, drogue, jeux vidéo) sont appliqués dans le cadre du séjour ainsi que tout ce qui est en rapport à la sécurité, aux normes HACCP et à la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES).

En concertation avec l'équipe, il est décidé que la consommation de tabac peut être tolérée sous réserve d'un accord parental pour les plus de 15 ans uniquement. Elle est pratiquée de manière isolée dans un lieu et à des heures fixés par les encadrants.

La puberté et l'éveil sexuel démarrent à cet âge et influent sur les relations entre filles et garçons. Le besoin de plaire et d'avoir confiance en soi rend primordiale la qualité des rapports amicaux et amoureux ainsi que les occasions de se mettre en valeur.

Il est bien évident que des rapports amicaux ou amoureux peuvent s'installer entre les jeunes. Aussi, la bonne tenue et la responsabilité de chacun est de rigueur.

Friand de sensations fortes, il a également un grand besoin d'inactivité, de sommeil et de nourriture.

Des éléments caractérisent l'évolution physique des préadolescents de 11 à 17 ans : le développement du système reproducteur et une accélération de la croissance. Ainsi, Les adolescents doivent manger beaucoup, mais il est important de leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires.

Ils ont aussi besoin d'action. L'action est essentielle car elle permet d'exprimer l'impulsivité propre à l'adolescence, de libérer les tensions sainement, en oubliant pour un temps les grandes questions existentielles, de canaliser l'énergie dans une activité valorisante et plaisante.

V. Mise en œuvre

1) Permettre le dépaysement

• **Lieu**

Le séjour a lieu dans la Haute-Vienne (87) près du Lac de SAINT-PARDOUX. Le groupe sera hébergé sous tentes au sein du camping Jeunes de CHABANNES.



Camping de CHABANNES
Site de Santrop
87640 RAZES
Tél : 05 55 71 04 40

• Transport

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité jusqu'au lieu du séjour. Sur place les déplacements sont prévus avec à pied ou en minibus.

Les lieux d'activités sont essentiellement situés au camping sur la base de loisirs ou à proximité..

• Espace Repas

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial.

C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... Cet échange donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux Jeunes.

La désinfection et la vigilance quant aux normes HACCP sont de rigueur, aussi, afin d'éviter tout risque de contamination :

- L'accès à la tente cuisine sera réservé exclusivement au personnel encadrant et à un petit groupe de jeunes en charge de la préparation du repas,
- Une réserve d'eau, du savon, du gel hydroalcoolique, des gants, des produits de désinfection seront à disposition,
- Après lavage et désinfection des mains et du plan de travail, les Jeunes seront munis de t-shirt de cuisine (bleu) propres, et le référent gestion libre (blouse ou t-shirt bleu) préparent les repas,
- Les tables seront désinfectées par un animateur, avant la mise en place des couverts et après le repas le nettoyage est assuré par un participant,
- Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu' à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale,
- Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées,
- La vaisselle et le rangement seront assurés par 4 à 8 mineurs et un encadrant,
- Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché.

A notre disposition une tente maxi cuisine équipée d'un réfrigérateur et de réchauds à gaz, ainsi qu'un marabout pour déjeuner à l'abri en cas d'intempéries.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Un exemple d'emballage est conservé pour chaque produit durant le séjour au cas où les photographies ne soient pas assez nettes pour être exploitées en cas de problème.

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

• Espace vie collective

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations sûres :

- Le rythme des journées,
- Les propositions d'animations,
- L'organisation collective,
- La charte des droits et devoirs.

• Autonomie au sein d'un collectif

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

• Charte des droits et devoirs

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (Annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.
(Ex : utilisation des objets personnels, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

• Implication dans la vie collective

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun se positionne pour participer aux tâches de la vie quotidienne selon son âge et ses capacités (préparation des repas, vaisselle, nettoyage, mise en place de la table...).

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

• Temps de concertation

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- Organisation de la journée/du lendemain,
- Qualité des activités,
- Qualité des repas,
- Relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points.

• Veillées

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les Jeunes peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

• Résolution des conflits

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir auprès des participants avec la démarche pédagogique détaillée sur la Charte des Droits et Devoirs (annexe1).



3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

• Gestion libre et environnement

L'entraide et la coopération au sein du groupe sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non – gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- Réduction de la consommation d'eau lors des vaisselles à la main (lavage du plus propre au plus sale dans une bassine, rinçage dans une seconde bassine, pré-trempage des casseroles avec de l'eau utilisée...),
- Tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- Prévention du gaspillage alimentaire,
- Respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun.

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes.

Vérifier la réalisation.

Encourager l'apprentissage par l'erreur.

Féliciter et valoriser.

• Communication

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les jeunes ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien.. en soirée.

En cas d'urgence

Le numéro de la coordinatrice Séjours : **06 22 28 63 61**

Le numéro de la responsable du séjour : **06 22 28 83 57**

Les familles sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

• Hygiène

- Le lavage de mains au savon sera effectué avant et après les repas et les activités,
- L'accès aux douches se fera en petit groupe par genre (une personne en cabine individuelle).



Le stockage de nourriture dans les valises et les tentes n'est pas autorisé : les participants doivent confier leurs produits alimentaires personnels.

- La consommation ou le partage de nourriture sera géré par le jeune, à sa demande, après le goûter ou le dessert en respectant les conditions d'hygiène,
- Les objets de valeur (téléphone, console portable) ne sont ni utiles, ni recommandés.



4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

• Activités (en fonction des conditions météorologiques)

Encadrées par des moniteurs diplômés du lac de SAINT-PARDOUX

- 1 séance de bouée tractée et de wakeboard,
- 1 accès à Aquapark,
- 1 séance de biathlon, de VTT et de canoë-kayak,
- Activités créatives, Jeux, Veillées,

• Rythme de la journée

D'une manière générale, l'organisation est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 12h00	Activité
12h00 - 13h30	Repas, préparation et rangement du déjeuner
13h30 - 14h00	Temps libre, départ pour les activités nécessitant un transport
14h00 - 16h30	Activité
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 19h00	Douches /Temps Libre
19h00 - 20h30	Repas et Rangement du repas/Temps libre, Toilette
20h30 - 22h00	Veillée
22h15 - 22h45	Pyjama, Temps calme
*23h00	Coucher et extinction des feux

*Horaires modulables en fonction de l'état de fatigue des participants.

**Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants vont être observés :

1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les jeunes du territoire

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre et nature des sanctions.

3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,
- Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

MÉMO :

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'**Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

Attention ! Les départs et retours se font avec l'autocar de la collectivité, l'accueil est situé voie Romaine à GENLIS.

Il est **impératif** que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

Horaires (voir annexe 3)

- **Lundi 17 août 2026 :**

- 08h30 : Accueil des Jeunes et de leur famille **situé Voie Romaine** à GENLIS,
- 9h00 : Départ en autocar de GENLIS,

- **Samedi 22 août 2026 :**

- 17h30 : Arrivée **Voie Romaine** à GENLIS,

Santé

Aucun médicament, **sans ordonnance**, ne sera administré par l'équipe d'encadrement. Les traitements et Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être **remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant** : le **nom / prénom**, la **date de péremption (doit être valable pour toute la durée du séjour)** et la **posologie** doivent être indiquées sur l'emballage.

Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin, l'équipe d'encadrement assurera exceptionnellement le suivi de la prise de médicaments.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



**CHARTRE DE VIE COLLECTIVE
« DROITS ET DEVOIRS »**



Chacun a le droit de :

Se sentir en sécurité,
Passer un bon séjour avec d'autres jeunes,
Être informé et écouté
(Avant et pendant le séjour),
Donner son avis,
Organiser certains temps du séjour,
Participer ou pas à ce qui est proposé
(Sauf activités réservées).

Chacun a le devoir de :

Prendre soin de lui et des autres,
Respecter chacun quel qu'il soit,
Créer une relation de confiance au sein du groupe et avec les adultes,
Participer à la vie collective,
(Prise de décision, règles, tâches quotidiennes)
Respecter les lieux de vie et le matériel.

Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- Instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- Restreindre les libertés accordées,
- Imposer un temps d'isolement,
- Prendre contact avec la famille,
- Interrompre le séjour.



Signature du participant



Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

NOM :

PRÉNOM :

Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour
GÉNÉRAL				
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	GOURDE OBLIGATOIRE		
1	Valise ou gros sac			
1	Vêtement de pluie (type k-way)			
1	Paire de baskets			
1	Casquette			
ACTIVITÉS				
1	Paire de chaussures d'eau ou vieilles baskets			
1	Maillot de bain/ slip de bain uniquement	CRÈME SOLAIRE		
1	Serviette de bain			
3	Pantalons épais et confortable (type survêt)			
3	Pull ou gilet chaud			
3	Bermudas ou shorts			
7	T-shirts à manches courtes			
7	Paires de chaussettes			
7	Sous-vêtements (slips, culottes, brassières)			
POUR LA NUIT				
1	Tapis de sol (+ oreiller éventuel)			
1	Duvet			
1	Tenue de nuit (pyjama)			
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)			
HYGIÈNE				
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, protections hygiéniques)			
1	Serviette de toilette /gant			
1	Sac pour le linge sale			
1	Paire de claquettes pour la douche/piscine			

- **Argent de poche** : L'équipe pourra prendre en charge la gestion de l'argent, dans une limite de 20 euros, sous pochette plastique nominative. S'il le conserve, le participant en sera l'unique responsable.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur. L'utilisation du téléphone portable sera encadrée le cas échéant : la distance physique sera de rigueur.

L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.

IMPORTANT ! Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

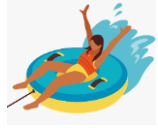
03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Annexe 3 – Programme

	Lundi 17 août	Mardi 18 août	Mercredi 19 août	Jeudi 20 août	Vendredi 21 août	Samedi 22 août
MATIN	 à GENLIS à partir de 07h30 <u>Voie Romaine</u>	10h30/12h00 VTT 	10h00/12h00 WAKEBOARD 	10h30/12h00 CANÔÉ 	10h30/12h00 BIATHLON 	Démontage du campement
APRÈS-MIDI	Installation du campement Visite des lieux, Charte des Droits et Devoirs, Organisation de la vie collective	13h45/16h00 PARC AQUATIQUE 	<i>Courses alimentaires</i> <i>Baignade surveillée au Lac</i>	15H00 BOUÉE TRACTÉE 	CHILL <i>Baignade surveillée au Lac</i>	Retour à GENLIS à 17h30 <u>côté Voie Romaine</u> 
Veillée	Jeu de coopération Jeux de connaissance	Loup- Garou	Les joutes oratoires	Jeu du times up et blind test sportif	Idée Jeunes	

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Annexe 4 - Menu Prévisionnel

	Lundi 17	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21	Samedi 22
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel - Lait - Cacao - Thé - Jus de Fruit Tartines - Beurre - Confiture - Fruits au choix				
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac	Rosette Lentilles Knacks Yaourts Corbeille de fruits	Salade composée Tomates, Salade Pomme de terre Maïs Dés de dinde œufs durs Fromage blanc et biscuit	Melon Purée Steacks hachés Fromage ail et fines herbes Compote	Pastèque Pâte à la carbonara Fromage Pâte cuite Liégeois	Pain Bania Thon, tomate, salade, Mayonnaise, chips Yaourt à boire Fruits
Goûter	Tiré du sac	Pain Pâte à tartiner	Brioche Confiture	Pain et Chocolat	Cake marbré	Cookies
Dîner	Salade verte Spaghetti bolognaise Gruyère râpée Crème dessert	Taboulé Haricots verts Cordons Bleus Fromage crémeux Corbeille de fruits	Concombres Riz Poissons panés Salade de fruits	Macédoine Courgettes au curry Escalope de dinde Fromage Pâte cuite Corbeille de fruits	BARBECUE Salade verte Tomates Glaces	

Légende

**FÉCULENTS
LÉGUMINEUSE**

**FRUITS
LÉGUMES**

**VIANDE
POISSONS
ŒUFS**

**PRODUITS
LAITIERS**

**GOÛTER
SUCRERIE
REPAS**

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

☎ 03.80.37.70.12

✉ accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

